

# NIGER

Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa

Novembre 2018



Photo de couverture : © Groupe de Travail Protection – Novembre 2018

### **A propos de REACH**

REACH est une initiative conjointe de deux organisations non-gouvernementales internationales, ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH est mené en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global. Pour plus d'informations visitez notre site web : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter @REACH\_info.

## RESUME

Selon le dernier recensement effectué par la Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DREC/M-R) au mois de juin 2018, la région de Diffa compte un total de 223 156 personnes réfugiés et déplacés internes<sup>1</sup>. Ces personnes vivent dans un contexte sécuritaire très instable du fait des attaques armées sporadiques dans certaines zones<sup>2</sup> et subissent les répercussions d'une crise socio-économique déclenchée par l'état d'urgence déclaré suites aux attaques de février 2015<sup>3</sup>. Cet état d'urgence interdit des activités essentielles à l'économie locale et impose des restrictions de mouvements dans de nombreuses zones<sup>4</sup>. Dans une telle situation, la fourniture de l'assistance humanitaire dans la région de Diffa est soumise à une instabilité permanente et les populations sont confrontées à des risques de protection. Se pose ainsi la question de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région et notamment de son évolution dans le temps.

En étroite collaboration avec le Groupe de Travail Protection (GTP) et sous la co-facilitation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), REACH a réalisé au cours de l'année 2017 un cycle de quatre évaluations protection dont une évaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa en novembre 2017<sup>5</sup>. En raison du caractère volatile de la situation sécuritaire dans la région de Diffa, il apparaît pertinent de mettre à jour de manière régulière les données sur les besoins en protection et les vulnérabilités des populations vivant dans cette zone. De plus, la dernière évaluation a souligné un besoin d'informations plus poussées sur les problématiques de protection de l'enfance (PE) et de Violences Basées sur le Genre (VBG). Par conséquent, REACH, en partenariat avec le GTP et sous la co-facilitation du HCR, a conduit une nouvelle évaluation en octobre 2018 portant sur la situation en termes de protection des populations déplacées. Elle avait notamment pour but d'informer la planification pour l'année 2019 du Cluster Protection.

Plus spécifiquement, les objectifs de cette évaluation consistaient à fournir une vue d'ensemble de la situation en termes de protection de la population déplacée (personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés) dans la région de Diffa et à effectuer une comparaison avec la dernière évaluation protection réalisée par REACH et le GTP en novembre 2017 afin de comprendre l'évolution de la situation depuis un an.

La collecte de données a été menée entre le 13 septembre et le 12 octobre 2018 et a couvert au total 176 sites/camp (175 sites et le camp Sayam Forage)<sup>6</sup> incluant l'ensemble des sites de déplacés accessibles lors de la collecte de données dans les communes de N'Guigmi, Kabalewa, Bosso, Foulatari, Goudoumaria, Toumour, Gueskerou, Diffa, Chetimari et Maine-Soroa. Des informations ont été recueillies sur les PDI dans 164 sites et sur les réfugiés dans 147 sites, en fonction des statuts présents dans les sites au moment de la collecte de données.<sup>7</sup> Des entretiens ont été effectués avec 622 informateurs clés (IC) sur la base de deux questionnaires dont un abordant la situation générale en termes de protection avec un IC interrogé par statut et un deuxième

<sup>1</sup> Situation des personnes déplacées. Direction Régionale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés (DREC/M-R). Juin 2018

<sup>2</sup> IRC, DRC, UNHCR. Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection. Diffa, Niger. Septembre 2018

<sup>3</sup> Prolongation de l'Etat d'urgence dans les régions de Diffa, de Tillabéri et de Tahoua. Agence Nigérienne de Presse. Septembre 2018. Disponible via : <http://www.anp.ne/?q=article/prorogation-nouveau-de-l-etat-d-urgence-dans-les-regions-de-diffa-de-tillaberi-et-de-0#sthash.QGvUnfNQ.dpbs>

<sup>4</sup> International Crisis Group. Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection. 27 février 2017. Disponible via : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/niger/245-niger-and-boko-haram-beyond-counter-insurgency>

<sup>5</sup> Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa (mai 2017) - Evaluation des mécanismes de redevabilité pour les populations déplacées dans la région de Diffa (août 2017) - Evaluation de la situation en termes de protection de la population hôte dans la région de Diffa (novembre 2017) - Evaluation de la situation en termes de protection des populations déplacées dans la région de Diffa (novembre 2017).

<sup>6</sup> Dans la suite du rapport, le terme « site » sera utilisé pour faire référence à l'ensemble de 176 sites/camp évalués.

<sup>7</sup> Selon les informations des IC, les deux statuts réfugiés et PDI étaient présents au moment de l'évaluation dans 135 sites au total ; en revanche, un seul des deux statuts serait présent dans certains sites dont 29 sites avec uniquement des PDI et 12 sites avec uniquement des réfugiés.

questionnaire focalisé sur la PE et les VBG avec un IC interrogé par statut. Pour le volet comparatif avec la dernière évaluation menée en 2017, sur un total de 176 sites visités en 2018, 129 sites ont également été évalués en 2017, avec les mêmes groupes de populations (réfugiés/PDI) et donc pour lesquels une analyse comparative est possible. Les données ont été comparées pour les PDI dans 109 sites et pour les réfugiés dans 100 sites. En parallèle, 48 groupes de discussions ont été menés dans 8 communes<sup>8</sup> avec des femmes et des enfants (filles et garçons) PDI et réfugiés âgés de 11 à 17 ans pour approfondir les informations fournies par les IC. En raison de la méthodologie utilisée, les résultats doivent être considérés comme indicatifs et non représentatifs de la situation des populations déplacées dans les sites évalués.

### • Un poids important des considérations sécuritaires dans les facteurs de déplacement

Dans la majorité des sites, au moins une partie des PDI et des réfugiés aurait quitté leur village d'origine depuis plus d'un an, respectivement dans 158 sites sur 164 chez les PDI et dans 144 sites sur 147 chez les réfugiés. Comme déjà constaté au cours des évaluations menées par REACH en 2017, les considérations sécuritaires constituent le facteur le plus important ayant motivé le déplacement à partir du village d'origine et le choix du site actuel. En effet, l'absence de conflits a été identifiée comme la cause principale ayant poussé les PDI et réfugiés à choisir les sites actuels surtout en cas de présence de parents proches sur les sites. Le déplacement semble coordonné et collectif, reposant sur les représentants de l'autorité au sein des familles et de la communauté tels que les chefs de famille et les autorités locales.

Cette situation de déplacement pose d'importantes préoccupations en termes de protection d'autant plus qu'au moins une partie des réfugiés et des PDI aurait déjà effectué au moins 2 déplacements respectivement dans 32 sites sur 164 pour les PDI et dans 59 sites sur 147 pour les réfugiés, suggérant que comme déjà constaté au cours de l'évaluation protection de 2017, les réfugiés seraient davantage sujets aux déplacements multiples. De plus, les populations déplacées ont parfois dû se séparer volontairement ou involontairement de quelques membres de leurs familles et cette situation accentue les besoins en termes de protection surtout au sein des familles avec des femmes seules chefs de ménage identifiées comme particulièrement vulnérables car devant subvenir seules aux charges familiales.

Par ailleurs, d'après les IC, au moins une partie des PDI et réfugiés aurait l'intention de quitter 21 sites sur 164 chez les PDI et le même nombre chez les réfugiés au cours des 3 mois suivant l'évaluation. Cependant, les intentions de départ des sites ne se sont pas accrues cette année par comparaison à l'année dernière et la situation semble plutôt se stabiliser en termes d'intentions de départ. En effet, la proportion de sites dans lesquels au moins une partie des populations déplacées aurait l'intention de rester est plus importante cette année : parmi les 109 sites de PDI comparés, au moins une partie de la population aurait l'intention de rester dans 95 sites sur 109 en 2017 et dans 105 sites sur 109 en 2018. Cette proportion s'élevait à 81 sites sur 100 en 2017 et à 98 sites sur 100 en 2018 chez les réfugiés.

En cas de déplacement, les populations déplacées voudraient principalement se rendre dans leur village d'origine selon les IC. La volonté de certains PDI et réfugiés de quitter leurs sites actuels serait principalement liée à une insatisfaction de leurs besoins primaires tels que le problème d'accès à la nourriture et aux services de base, mais aussi en raison de la dégradation de la situation sécuritaire sur certains sites, causes principalement mises en avant par les IC réfugiés. Ces facteurs suggèrent que les considérations sécuritaires constituent un facteur important sur le choix des sites actuels, mais, une insatisfaction des besoins primaires sur les sites choisis peut mener les populations déplacées à rejoindre leur village d'origine ou à se déplacer à nouveau dans un autre site avec de meilleures conditions de vie et de sécurité.

<sup>8</sup> Les 8 communes dans lesquelles des groupes de discussion ont été menés sont : N'Guigmi, Kabalewa, Bosso, Toumour, Gueskerou, Diffa, Chetimari et Maine-Soroa

- **Une situation sécuritaire préoccupante au regard des incidents et du sentiment de sécurité des populations déplacées**

La situation sécuritaire paraît problématique dans un nombre relativement élevé de sites du fait des incidents sécuritaires<sup>9</sup> rapportés qui impactent le sentiment de sécurité des populations. D'après les IC, des incidents sécuritaires auraient eu lieu au cours des six mois précédant l'évaluation dans 44 sites sur 164 chez les PDI et dans 53 sites sur 147 chez les réfugiés. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle ne semble pas s'être améliorée depuis un an. Parmi les sites comparés, des incidents avaient été rapportés par les IC dans 25 sites sur 109 chez les PDI en 2017 et dans 29 sites sur 109 en 2018, tandis que chez les réfugiés, cette proportion s'élevait à 18 sites sur 100 en 2017 et à 32 sites sur 100 en 2018.

Les principaux types d'incidents considérés comme les plus fréquents cette année sont les vols/braquages, les violences physiques contre les civils et l'arrestation /détention arbitraire des adultes et enfants soupçonnés d'association aux groupes armés. Ces principaux types d'incidents avaient également été identifiés au cours de l'évaluation précédente dans les sites comparés. La différence majeure est que les vols/braquages semblent concerner une proportion de sites plus importante cette année par rapport à l'année dernière. D'un point de vue géographique, les incidents sécuritaires affectent de nombreux sites, et plus particulièrement dans les communes de Gueskerou et N'Guigmi. Ce constat peut s'expliquer par le fait que cette zone géographique est particulièrement affectée par les attaques des groupes armés (agressions, enlèvements, extorsions de biens etc.) d'après les rapports d'analyse des données de monitoring de protection des mois d'août et de septembre 2018. Géographiquement, la commune de Gueskerou est à proximité de la rivière Komadougou, servant de frontière naturelle entre le Nigeria et le Niger. Selon les personnes ayant pris part aux groupes de discussion menés dans cette commune et selon l'analyse des données du monitoring de protection de septembre 2018, il existe un fort risque que les éléments des groupes armés agissent à la suite du retrait des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) sur certaines positions<sup>10</sup>.

De façon similaire aux incidents sécuritaires, au moins une partie de la population ne se sentirait pas en sécurité au moment de l'évaluation dans un nombre relativement élevé de sites, 62 sites sur 164 chez les PDI et 53 sites sur 147 chez les réfugiés. Cette situation est d'autant plus problématique qu'elle paraît avoir empiré en un an. En effet, parmi les 109 sites de PDI comparés, les IC avaient rapporté qu'au moins une partie de la population ne se sentait pas en sécurité dans 20 sites en 2017 et dans 37 sites en 2018. Parmi les 100 sites de réfugiés, cette proportion s'élevait à 10 sites en 2017 et à 38 sites en 2018.

Le sentiment de sécurité aurait baissé cette année pendant que les incidents sécuritaires toucheraient une plus forte proportion de sites, suggérant ainsi que le sentiment de sécurité des populations s'appuie sur des menaces tangibles. Selon les IC, le sentiment d'insécurité des PDI et réfugiés est principalement lié au manque de patrouilles régulières dans certains sites et à la présence de groupes armés. Le rôle du gouvernement et de la population est ressorti comme particulièrement important sur le développement des actions pour prévenir ou réduire la survenance des incidents telles que les patrouilles fréquentes, les sensibilisations auprès de la population et la concertation entre les membres de la communauté.

- **Une situation problématique en termes de vulnérabilité des populations déplacées**

Le contexte sécuritaire à Diffa et la situation de déplacement posent d'importantes préoccupations sur la vulnérabilité des populations souvent exposées à des problèmes de protection. Les IC ont rapporté qu'au moins une partie de la population aurait été confrontée à des atteintes à l'intégrité de la personne au cours des six mois précédant l'évaluation dans 33 sites sur 164 chez les PDI et dans 44 sites sur 147 chez les réfugiés. Cette

<sup>9</sup> Dans le cadre de cette évaluation, les incidents sécuritaires sont compris comme pouvant être : des combats entre groupes armés, disputes intercommunautaires, des vols/braquages, violences physiques contre les civils, kidnapping/disparitions forcées, exploitations d'enfants, recrutements/associations des enfants dans les groupes armés, attaques contre les écoles et centres de santé, arrestations et détentions arbitraires d'adultes, exécution sommaire ou extra-judiciaire, travail forcé, agressions basées sur le genre, viol, mariages forcé/précoce, refoulements de réfugiés, déplacements forcés de civils.

<sup>10</sup> IRC, DRC, UNHCR. Rapport d'analyse mensuelle des données du monitoring de protection. Diffa, Niger. Septembre 2018

situation ne semble pas s'être améliorée en un an. Cette année, il semble qu'il y ait une légère hausse de la proportion de sites où au moins une partie de la population serait confrontée à des atteintes à l'intégrité. Parmi les 109 sites de PDI comparés, au moins une partie de la population aurait été victime d'atteintes à l'intégrité au cours des six mois précédant l'évaluation dans 23 sites en 2017 et dans 27 sites en 2018. Parmi les 100 sites de réfugiés comparés, cette proportion s'élèverait à 21 sites en 2017 et à 35 sites en 2018. Les principales causes de ces atteintes reposeraient principalement sur les discriminations en termes d'accès aux services de base, les violences physiques, les menaces et les mariages forcés/précoces.

En plus des atteintes à l'intégrité, la non détention de documents légaux tels que les documents d'état civil/acte ou extrait de naissance peut impacter la vulnérabilité des populations déplacées et paraît un peu plus prononcé chez les réfugiés. Au moins une partie de la population aurait des documents légaux dans 156 sites sur 164 chez les PDI et dans 121 sites sur 147 chez les réfugiés. Pour autant, cette situation ne semble pas avoir empiré en un an. Parmi les 100 sites de réfugiés comparés, au moins une partie des réfugiés aurait des documents légaux dans 85 sites en 2017 et dans 75 sites en 2018. Parmi les 109 sites de PDI, les proportions restent similaires : au moins une partie de la population aurait des documents légaux dans 105 sites en 2017 et dans 106 sites en 2018. Les principaux types de difficultés causés par le manque de documentation légale sont les contraintes en termes de déplacement et de circulation, les difficultés pour accéder aux services de base et les difficultés pour avoir accès à un travail.

L'enregistrement des nouveau-nés apparaît moins problématique pour les populations déplacées que l'accès à la documentation légale mais reste un problème récurrent auquel serait particulièrement exposées les femmes qui accouchent en dehors des structures de santé selon les IC et certaines femmes déplacées ayant participé aux groupes de discussions. Au moins une partie des PDI aurait rencontré des difficultés à enregistrer les nouveaux nés dans 37 sites sur 164 chez les PDI et dans 49 sites sur 147 chez les réfugiés, montrant que les réfugiés ont davantage des contraintes à ce niveau comme cela a déjà été constaté lors de la précédente évaluation. Par rapport à 2017, la situation semble s'être améliorée car au moins une partie des PDI aurait des difficultés à enregistrer les nouveau-nés dans 39 sites sur 109 en 2017 et dans 28 sites sur 109 en 2018. Chez les réfugiés, cette proportion s'élevait à 46 sites sur 100 en 2017 et à 32 sites sur 100 en 2018.

Afin de faire face aux contraintes en termes de protection, les populations déplacées de la région de Diffa peuvent avoir recours à des mécanismes d'adaptation et de résilience. Les voies de référencement<sup>11</sup> sont l'un de ces mécanismes développés par les acteurs dans le secteur de la protection. Elles existeraient dans la grande majorité des sites évalués selon les IC : 128 sur 164 chez les PDI et 121 sur 147 chez les réfugiés. Parmi les 128 sites dans lesquels ces voies existent, l'ensemble des PDI connaîtrait les voies de référencement dans 52 sites sur 128 et cette proportion s'élève à 90 sites sur 121 chez les réfugiés. Comme cela a été rapporté au cours de l'enquête protection de 2017, les voies de référencement les plus utilisés par les deux statuts restent les services médicaux, les services délivrant des documents légaux et les services éducatifs.

- **Une constance des besoins prioritaires entre 2017 et 2018 et un accès aux services de base moins problématique que l'année dernière**

La situation de déplacement crée des besoins chez les populations déplacées et les principaux besoins prioritaires identifiés par les IC sont les suivants par ordre d'importance : les biens alimentaires, les activités génératrices de revenus et l'accès à l'eau chez les deux populations (réfugiés et PDI). En effet, les biens alimentaires ont été identifiés comme l'un des principaux besoins prioritaires dans la grande majorité des sites évalués pour les deux types de population – 138 sur 164 pour les PDI et 135 sur 147 pour les réfugiés. Cette insuffisance des biens alimentaires est d'autant plus préoccupante qu'elle avait déjà été rapportée par les IC au cours de la dernière évaluation protection de 2017, et ce, dans des proportions similaires. Cette problématique peut être perçue comme étant liée en partie à l'état d'urgence déclaré depuis février 2015 dans la zone qui interdit

<sup>11</sup> Les voies de référencement sont les voies utilisées par la population pour rapporter un problème de protection. Ces voies incluent l'appui psychosocial, les services éducatifs, le service de counseling, le suivi judiciaire, les services médicaux, les programmes AGR et les services délivrant les documents légaux.

certaines activités essentielles à l'économie locale telles que la pêche et ainsi réduit l'accès aux moyens de subsistance des populations vivant dans la zone<sup>12</sup>.

Ces besoins cités en priorité peuvent être mis en lien avec les difficultés d'accès aux services de base tels que l'accès à l'eau identifié parmi les besoins prioritaires. L'accès aux services de base a été rapporté comme étant limité davantage chez les PDI : au moins une partie des PDI aurait un accès limité aux services de base dans 110 sites sur 164 et cette proportion s'élève à 69 sites sur 147 chez les réfugiés. Les principaux services concernés seraient les services de santé, l'accès à l'eau et l'accès à l'éducation. Pour autant, la situation semble s'être améliorée chez les populations déplacées avec une proportion de sites moins importante dans lesquels elles auraient des difficultés d'accès aux services de base. En effet, chez les PDI, au moins une partie de la population aurait un accès limité aux services de base dans 83 sites sur 109 en 2017 et dans 71 sites sur 109 en 2018. Chez les réfugiés, cette proportion s'élèverait à 72 sites sur 100 en 2017 et à 46 sites sur 100 en 2018.

Les principales raisons identifiées par les IC pour expliquer cet accès limité aux services de base sont le manque de moyens financiers, la non-existence du service et l'éloignement de celui-ci. Cette dernière raison peut se lire en lien avec la situation sécuritaire instable dans laquelle est plongée depuis plusieurs années la région de Diffa : dans un tel contexte, les populations sont plus réticentes à effectuer de longs trajets pour accéder aux services de base. De plus, en raison du couvre-feu mis en place dans la zone, les horaires d'ouverture des services sont limités, rendant d'autant plus difficile leur accès par la population, surtout s'ils sont éloignés.

- **Un accès à l'information limité concernant la situation dans la zone d'origine et l'aide humanitaire**

Au-delà de la sécurité, les difficultés d'accès à l'information peuvent également constituer un frein à l'accès aux services de base et il apparaît donc pertinent de s'intéresser aux différents canaux de communication et de partage d'information utilisés par les populations déplacées dans la région de Diffa. L'évaluation montre que les deux groupes de déplacés (PDI et réfugiés) utilisent principalement les mêmes sources d'information et moyens de communication, et s'appuient à la fois sur les nouvelles technologies et la population locale. Les populations déplacées semblent être mieux renseignées sur les informations relatives à leur zone actuelle que sur leur zone d'origine. De plus, des difficultés d'accès à l'information vis-à-vis de l'aide humanitaire a été rapporté pour au moins une partie de la population dans 97 sites sur 164 pour les PDI et dans 78 sites sur 147 pour les réfugiés, des proportions plus élevées que celles soulignées par l'évaluation de 2017.

Par ailleurs, la perception des populations vis-à-vis de l'accès aux informations sur l'aide humanitaire ne semble pas s'être améliorée depuis 2017. L'année dernière, les IC PDI et réfugiés avaient rapporté que les populations voudraient plus d'informations sur les procédures de distribution, ensuite sur les lieux et dates de distribution. Cette année, les IC ont rapporté dans une majorité de sites que les réfugiés et PDI aimeraient avoir des informations axées en priorité sur les critères de sélection. Cet aspect peut être mis en lien avec la frustration vis-à-vis de l'aide humanitaire exprimée par certaines femmes réfugiées et PDI ayant pris part aux discussions. Ces dernières ont souligné le caractère parfois perçu comme « discriminatoire » de l'accès à l'aide humanitaire. Cette perception montre une insatisfaction, voire une méconnaissance ou une incompréhension des critères de sélection des bénéficiaires.

- **La situation en termes de protection de l'enfance et de violences basées sur le genre**

La situation sécuritaire des enfants a été jugée bonne à très bonne dans une large majorité de sites par les IC PDI (157 sites sur 164) et réfugiés (138 sites sur 147). Dans la minorité de sites où la situation sécuritaire des enfants ne serait pas très bonne, la première raison serait le manque de patrouilles régulières. Les autres raisons sont les risques d'agressions physiques, psychologiques et sexuelles sur le trajet pour accéder aux services de base et sur le trajet pour la collecte de bois. Pour autant, malgré cette situation sécuritaire jugée plutôt bonne par les IC dans une majorité de sites, des enfants seraient confrontés à des atteintes à l'intégrité de la personne dans

<sup>12</sup> International Crisis Group. Le Niger face à Boko Haram : au-delà de la contre-insurrection. 27 février 2017. Disponible via : <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/west-africa/niger/245-niger-and-boko-haram-beyond-counter-insurgency>

certains sites - 36 sites selon les IC PDI et le même nombre selon les IC réfugiés. Les types d'atteintes les plus récurrents seraient les agressions psychologiques, physiques, le mariage précoce et le déni d'accès aux services de base.

A l'image des enfants, les femmes et les filles seraient également confrontées de façon spécifique à des atteintes à l'intégrité dans 52 sites sur 164 pour les PDI et dans 50 sites sur 147 pour les réfugiés bien que leur situation sécuritaire a été jugée bonne par les IC dans une large majorité de sites. Les atteintes qui concerneraient particulièrement les femmes sont les mariages précoces et les agressions physiques ou psychologiques. Au cours des groupes de discussions, certaines participantes ont expliqué que les mariages précoces peuvent être liés au manque de ressources car ce serait un moyen d'alléger les charges familiales et ce phénomène aurait des conséquences néfastes sur le maintien des filles à l'école. Toujours selon les participantes, les agressions physiques et psychologiques concerneraient les filles souvent dans le cadre de leur travail ou sur les chemins pour la collecte de bois tandis que les violences conjugales seraient un type d'agression physique et psychologique auquel certaines femmes réfugiés et PDI seraient confrontées.

Selon les IC interrogés, les services de prise en charge des atteintes à l'intégrité sont accessibles à au moins une partie des femmes et des enfants dans la majeure partie des sites où ces services existent. Les types de services les plus disponibles pour la prise en charge des atteintes à l'intégrité des femmes et des enfants sont les services médicaux, le psychosocial et la santé mentale et les points d'écoute. Quand ces services sont accessibles, ils seraient généralement utilisés et jugés efficaces par la majeure partie des femmes et des enfants victimes d'atteintes à l'intégrité.